Marie-José Chombart de Lauwe

LIBÉRATION DES CAMPS ET DÉCOUVERTE DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE 1945 CRIME CONTRE L'HUMANITÉ ET GÉNOCIDE

Marie-José Chombart de Lauwe

Notice biographique

Née en 1923, l'enfance de Marie-Josée Chombart de Lauwe se déroule en Bretagne, sur l'île de Bréhat.

Dès 1940, elle entre en résistance avec ses parents et un groupe d'amis de Bréhat. Elle contribue à des évasions vers l'Angleterre. En 1941 et 1942, étudiante en médecine à rennes, elle intègre le « réseau 31 Georges France » et transmets divers renseignements sur les défenses côtières ;

Le 22 mai 1942, elle est arrêtée le 22 mai 1942 avec ses parents, sur dénonciation. Emprisonnée à Rennes, puis à Angers, la Santé (où elle côtoie Marie-Claude Vaillant-Couturier et Francine Bloch-Sarrazin. Transférée à Fresnes, interrogée plusieurs fois, elle est condamnée à mort mais sa peine est commuée en déportation « Nuit et brouillard ».

Le 26 juillet 1943, elle est déportée à Ravensbrück. Parvenant à survivre bien que malade et finit par être affectée au Revier du camp. A partir de septembre 1944, elle s'occupe des nouveau-nés du camp, dont l'espérance de vie est pratiquement réduite à néant vu les conditions de vie de Ravensbrück, situation qu'elle qualifie par la suite de crime contre l'humanité.

Le 2 mars 1945, elle est transféré au camp de Mauthausen. Elle est libérée le 21 avril et est évacuée vers la Suisse par la Croix-Rouge internationale. Elle y retrouve sa mère qui lui apprend que son père est décédé à Buchenwald en février 1944.

Dès son retour, elle rédige des notes racontant ce qu'elle a vécu, qui constitue l'essentiel du livre qu'elle publie en 1998 : *Toute une vie de résistance*. Elle ne reprend pas ses études de médecine, mais s'inscrit en sociologie, sciences sociales et philosophie à Paris. Elle rencontre Henry-Paul Chombart de Lauwe, enseignant au Musée de l'Homme, qu'elle épouse.

Après avoir hésité vu les souvenirs que cela ravive, elle entreprend une recherche sur les enfants en difficulté. En 1954, elle entre au CNRS et en 1960 elle obtient son doctorat pour sa thèse intitulée « Psychosociologie sociale de l'enfant inadapté ». L'enfance reste au cœur de son travail et de son action.

Engagée contre la torture lors de la guerre d'Algérie, elle prolonge son action en luttant contre la montée de l'extrême droite et des idées négationnistes. Elle milite à la Ligue des droits de l'Homme, dont elle dirige la commission pour les droits de l'Enfant.

Elle est une des plus ardentes militantes de la mémoire de la Déportation. Elle est membre de l'Association des déportées et internées de la Résistance (ADIR), de l'Amicale de Ravensbrück, de la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP). En 1997, elle devient présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation après le décès de Marie-Claude Vaillant-Couturier.

Psychopathologie sociale de l'enfant inadapté

Par Y. M. J. Chombart de Lauwe (Ed. du Centre National de la Recherche Scientifique) La Thèse de Doctorat Ès-Sciences de Marijo Chombart de Lauwe et son sens pour les Déportés

« Nous espérons que le magnifique travail de Mme Chombart de Lauwe sera diffusé dans toutes les administrations qui s'occupent de l'urbanisme, de l'habitat et de l'amélioration du sort culturel et économique du monde du travail. Alors nous pourrons avoir l'espoir que ce travail n'aura pas été inutile et qu'il contribuera à prévenir les troubles de la santé mentale et la délinquance de l'enfant et de l'adolescent. » Professeur G. Heuyer.

La thèse qui porte sur la « psychopathologie sociale de l'enfant inadapté » a été présentée à la Sorbonne comme thèse de Doctorat d'Etat. Elle aborde, sur le plan scientifique, le problème de l'hérédité sociale. A partir d'une très large enquête dans trente-trois consultations de psychiatrie infantile de la région parisienne et d'une enquête complémentaire à Bordeaux, Marijo étudie les influences relatives de l'hérédité et des conditions du milieu sur la genèse des troubles du comportement. Son étude se situe dans la perspective des recherches sur l'évolution des populations humaines. Elle analyse les travaux antérieurs faits dans différents pays et définit une ligne de recherche et une méthode qui lui sont propres.

Les liaisons entre les variables du milieu et de l'hérédité, d'une part, et, d'autre part, les liaisons entres ces mêmes variables et les comportements pathologiques sont déterminées avec précision. L'étude des grands échantillons est complétée par des observations approfondies de cas individuels.

Une présentation générale de l'écologie des populations étudiées, dans laquelle une place particulière est faite au problème du logement et de l'espace, occupe la première partie. La deuxième partie se rapporte à l'influence du niveau économique de la famille, de la profession du père, du travail, de la mère, de la dissociation du couple. L'analyse des tendances psychopathiques introduit à l'étude des questions physiologiques : développement physique des enfants, etc. L'interaction constante de l'hérédité et du milieu se précise et devient matière d'observation. L'existence d'une hérédité sociale est alors mise en relief. Elle provoque certaines modifications physiologiques, mais elle est elle-même conditionnée par le milieu.

Bien que consacré à une recherche scientifique, cet ouvrage est accessible à un large public et intéressera particulièrement tous ceux qui s'occupent de l'enfance et tous ceux qui sont sensibles aux souffrances et aux déséquilibres créés par les conditions de vie. En cela, Marijo reste fidèle au message que les déportés peuvent transmettre en fonction de ce qu'ils ont vécu. Leur expérience leur a fait toucher le fond de la misère humaine. Une partie de leur épreuve est de retrouver cette misère dans « la vie normale ». Les déportés n'appartiennent pas au passé. Leur expérience doit leur permettre d'essayer de construire l'avenir d'une façon plus positive. C'est le vrai moyen pour les déportés de dépasser leur souffrances et de faire qu'elle serve aux autres hommes. Malheureusement, beaucoup d'entre eux n'ont pas la chance de pouvoir se donner à un travail qui ait un sens pour eux et parfois n'ont plus la force de le réaliser. Ils sont trop peu soucieux ou trop mal compris pour que leur message puisse passer. Mais qu'on ne considère pas les déportés comme des cas sociaux... tous portent ce message. Nous sommes heureux chaque fois que l'un d'entre nous peut l'exprimer sous une forme ou sous une autre.

Marijo Chombart de Lauwe avait dix-huit ans quand elle a été arrêtée, dès 1942, en Bretagne, avec sa mère. Toutes deux connurent les prisons d'Angers, de la Santé et de Fresnes, puis les camps de concentration de Ravensbrück et de Mauthausen. Marijo était une « 21.000 », donc une « ancienne » parmi les Françaises, malgré son extrême jeunesse. Elle vivait au milieu de nous, silencieuse et souriante, à l'ombre de la personnalité expansive de sa mère. Et nous ne savions pas qu'en travaillant au « bloc des enfants », Marijo connaissait une des pires épreuves du camp : impuissante, elle voyait comment les bébés qui naissaient au camp étaient sauvagement assassinés, tandis que les enfants plus âgés étaient condamnés à une mort plus lente par un manque de nourriture et de soins savamment calculés...

Comment cette mince jeune fille tint tête à cette épreuve surhumaine, comment à son retour en France elle attaqua des études longues et difficiles, comment ses premiers diplômes passés elle poursuivit des travaux personnels, tout en mettant au monde et en élevant quatre enfants, comment enfin elle fit ce récent et nouvel effort d'une thèse de doctorat? Cela tient, non pas du prodige, mais d'une force de caractère peu commune. Les anciennes déportées, qui connaissent l'immense fatigue morale et physique supportée des camps, mesurent l'énorme effort de Marijo Chombart de Lauwe, et lui expriment leur affectueuse admiration.

Article de Voix et Visages, bulletin de l'Association des Déportées et Internées de la Résistance, ADIR, 1960



Couverture de L'ordre nazi : les Enfants aussi, Amicale des anciennes déportées du camp de concentration de Ravensbrück, 1979, p. 3-4 (1979 est année internationale de l'Enfant).

Introduction

En proclamant 1979 « Année Internationale de l'enfant », l'ONU force notre monde de violence, d'injustice, à porter attention à ceux qui sont les premières victimes de la faim, des catastrophes naturelles, des conflits, des guerres et des répressions politiques. Prendre conscience des conditions dans lesquelles se l'orme /a nouvelle génération, nous amène à réfléchir sur le peu d'importance accordée au respect de la vie par rapport à la priorité accordée aux biens, aux intérêts nationaux ou individuels, au profit et à l'argent. A l'échelle de la planète, le premier problème qui se pose à l'enfant est celui de sa survie. Beaucoup d'enfants n'atteindront jamais l'âge adulte.

Les principaux fléaux qui déciment l'enfance sont la malnutrition et la guerre. Récemment, on estimait à environ quinze millions le nombre d'enfants qui mourront de faim durant l'Année de l'enfance, alors que le budget des dépenses militaires des différents pays s'élève à quelques 380 milliards de dollars. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés constate que sur les dix millions de réfugiés que compte le monde, plus de cinq millions sont des enfants, Chaque conflit entre nations, chaque coup d'état a pour conséquences la destruction directe d'enfants dans les bombardements ou leur élimination en raison des conditions matérielles qui rendent leur survie plus qu'aléatoire. Si les enfants ne sont pas toujours atteints dans leur vie, ils demeurent souvent profondément perturbés dans leur psychisme quand ils se trouvent orphelins ou abandonnés du fait de l'emprisonnement de leurs parents.

Certains drames de l'enfance ont pour cause des cataclysmes naturels, beaucoup d'autres sont les conséquences de systèmes socio-politiques qui ne respectent pas les droits à la vie et à la dignité de l'enfant qu'ont promulgués les Nations Unies il y a vingt ans. Aujourd'hui encore l'enfance n'est pas toujours pleinement respectée : l'enfant demeure souvent un objet, l'enfance une catégorie sociale manipulée en fonction des intérêts de groupes de pression.

En cette « Année de l'Enfance », les anciennes déportées de Ravensbrück dédient cette brochure à la mémoire des millions d'enfants victimes du plus terrible système d'oppression que fut le nazisme. Elles ne peuvent oublier le regard de ces innocentes victimes de l'ordre hitlérien et surtout elles souhaitent que les faits rappelés plaident en faveur des enfants d'aujourd'hui, pour que jamais plus ne se reproduisent de telles atteintes à l'existence humaine à un âge où elle doit être particulièrement protégée : en l'enfant repose tout l'espoir de progrès et de vie meilleure.

M. J. Chombart de Lauwe, Présidente de l'Arnica le de Ravensbrück.

Texte d'introcduction de Marie-José Chombart de Lazuwe, dans *L'ordre nazi : les Enfants aussi*, Amicale des anciennes déportées du camp de concentration de Ravensbrück, 1979, p. 3-4 (1979 est année internationale de l'Enfant).

1989-1999 La longue marche des droits de l'enfant

L'adoption en 1989 de la Convention internationale des droits de l'enfant est le résultat d'une longue histoire. Psychosociologue, Marie-José Chombart de Lauwe, est de ceux qui ont contribué lors de la préparation de ce texte à faire prendre en compte le point de vue des ONG. Elle en explique la genèse, tout en affirmant que le respect des droits de l'enfant est un enjeu majeur de société, comme son expérience de jeune déportée résistante en porte témoignage.

C'est au lendemain de la Première guerre mondiale que, pour la première fois à l'échelon international, les droits de l'enfant ont été évoqués. Le 17 mai 1923, en effet, l'Union internationale de secours aux enfants, fondée en 1920, a adopté la Déclaration de Genève, qui fut reprise par l'organisation internationale précurseur des Nations unies, la Société des nations (SDN), le 26 septembre 1924. Mais c'est surtout depuis la fin de la Seconde guerre mondiale avec la fondation de l'ONU que ces droits ont été précisés et défendus.

Des millions d'enfants martyrs

Il faut dire que la barbarie nazie en provoquant le martyr de millions d'enfants a secoué la conscience du monde. Déportés survivants, nous avons été les témoins de leur esclavage. Les centaines de bébés nés à Ravensbrück et morts dans l'horreur sans avoir rien connu des beautés de la vie, avec de petits visages de vieillards à l'âge du premier sourire, les milliers d'enfants juifs emportés dans des wagons à bestiaux, les yeux absents, vers les chambres à gaz, ont fait entendre par l'intermédiaire des rescapés leur cri silencieux et accusateur, et interpellé durablement les nouvelles générations. Dès sa première session, l'Assemblée générale des Nations unies a créé l'UNICEF, le Fonds des Nations unies pour l'enfance, le 11 décembre 1946, et, treize ans plus tard, le 28 novembre 1959, malgré les divisions de la Guerre froide, elle a adopté à l'unanimité de ses 79 Etats membres du moment, une Déclaration des droits de l'enfant.

Pourtant, depuis 1945, les enfants ont continué à être les premières victimes du sous-développement et des guerres. Quelque 200 conflits armés ont concerné plus de 70 pays, presque tous dans le tiers monde, et, parmi les 30 millions de personnes déplacées qu'ils ont provoqués, un compte quelque 60 % d'enfants, qui n'ont connu que la violence et des conditions de vie précaires. Des enfants ont été engagés comme soldats dès l'âge de 12 ou 14 ans, d'autres arrêtés avec leurs parents, emprisonnés, soumis à l'esclavage. Des enfants dits « de la rue » se sont retrouvés contraints de vivre, sans famille, de rapine et de prostitution. Des enfants se sont retrouvés frappés de malnutrition et de maladies associées, évitables pourtant, pour la plupart, à l'aide de soins et d'éducation.

L'enfant, sujet de droit

C'est pour répondre à cette négation des droits des petits hommes qu'à été mise en chantier la Convention internationale des droits de l'enfant. Son élaboration a commencé en 1978, l'année précédant l'année internationale de l'enfance, sur la proposition de la Pologne. Et, pendant plus de dix ans, une large consultation a associé non seulement les représentants des Etats, mais des experts internationaux et des représentants d'associations et d'organisations non-gouvernementales. Ainsi, la Ligue des droits de l'homme, malgré le caractère généraliste de son action, avait souvent pris position contre le travail des enfants, pour leur protection et leur éducation et, par exemple, en 1953, lors de l'affaire Finaly ¹, pour le respect de leur identité et de leur liberté de conscience ; elle s'est inscrite dans la préparation de cette Convention en publiant par exemple, en 1980, au sortir de l'année internationale de l'enfance, dans le n° 13 de sa revue *Hommes et libertés*, un article sur les atteintes aux droits de l'enfant en France, notamment vis-à-vis des enfants du Quart-monde, des enfants martyrs et de ceux placés dans des foyers et accueil par l'Aide sociale à l'enfance. En 1988, elle m'a demandé de relancer sa commission « droits de l'enfant », qui avait connu une première expérience en 1985 à l'initiative de Jean-Pierre Rosenzweig. La nouvelle commission est vite devenue l'une de ses commissions

nationales les plus dynamiques. Aux côtés de l'UNICEF, de l'IDEF (Institut de l'enfance et de la famille) et du BICE (Bureau international catholique pour l'enfance), elle a participé au Groupe des associations et branches françaises des ONG pour l'élaboration de la Convention internationale et a continué à apporter sa contribution lorsque ce regroupement est devenu, en 1992, après le vote de la Convention par l'ONU puis sa ratification par la France, le COFRADE (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant).

Des interprétations multiples

La LDH a souligné l'importance de la Convention, qui dépasse celle de tous les textes antérieurs. Non seulement, c'est un traité international qui a force de loi pour les Etats qui l'ont ratifié, mais, alors que le texte de 1923 comme celui de 1959 parlent essentiellement de l'enfant en termes de protection et d'assistance, elle énonce ses droits en termes nouveaux. L'enfant est sujet de droit et il s'agit non seulement de droits à une protection, mais aussi de droits-libertés, puisqu'elle reconnaît que l'enfant a, entre autres, le droit de s'exprimer de s'associer, d'avoir les opinions et la religion de son choix et de donner son avis dans les problèmes le concernant. Elle s'est félicité de son entrée en application rapide, le 2 septembre 1990 (en France, le 6 septembre 1990), puisque le seuil des vingt ratification nécessaires a été rapidement dépassé, tout en regrettant que certains Etats membres, dont les Etats-Unis, ne l'aient pas ratifiée.

En même temps, la LDH s'est efforcée d'impulser un débat sur certains de ses points. Réagissant le 22 novembre 1989 à l'adoption de la Convention par l'Assemblée générale des Nations unies, son communiqué regrettait que le droit de l'enfant à l'intégrité de son corps n'ait pas été affirmé, et signalait que certaines des notions qu'elle énonçait, comme celles d'« intérêt supérieur de l'enfant » et de « valeurs nationales du pays dans lequel vit l'enfant », devaient donner lieu à une réflexion critique.

Dix ans plus tard, la situation des enfants ne s'est pas améliorée à la mesure de nos espoirs. Les graves atteintes au respect de leur personne ne se produisent pas seulement dans le tiers monde : ici même en France, les enfants du quart monde sont victimes de la pauvreté et, de fait, discriminés ; par ailleurs, 50 000 enfants tous les ans sont victimes de sévices, battus, maltraités, abusés tandis que les obstacles au regroupement familial et à la liberté de circulation des étrangers non-communautaires privent nombre d'enfants de contacts avec leur famille.

Respecter les droits de l'enfant est une nécessité pour eux-mêmes mais aussi pour chacun de nous et pour notre société. Lorsqu'on a traversé des épreuves comme celles de la déportation, c'est souvent en donnant la vie à nos enfants, en aidant tous les enfants à se construire, que la force de vivre nous a été rendue. Le sort des enfants de demain, la question de ce que nous avons à leur transmettre, nous tenaille. C'est précisément à son fils qu'un ancien déporté, André Migdal, a dédié ces vers :

« Ce que voulaient les cendres de ma mère Ce que voulaient les cendres de mon père Ce que voulaient les cendres de mes frères Je le veux Je le veux avec force Parce que je ne veux pas de centres »

Respecter les droits de l'enfant est une nécessité pour eux, pour chacun de nous, pour notre société.

Marie-José Chombart de Lauwe, directrice de recherche honoraire au CNRS.

¹ L'affaire Finaly a suscité en 1953 l'indignation de la LDH: deux enfants nés en 1941 et 1942 d'un couple de médecins juifs autrichiens réfugiés en France et déportés en 1944, avaient été séquestrés par la directrice de la crèche municipale de Grenoble et élevés par elle dans sa propre religion, la religion catholique, sans les aider à rechercher leur famille.

Article de la revue Hommes et Libertés, 106, 1999.

Continuer à être extrêmement vigilants et agir ensemble

- [...] Le contexte général est inquiétant, soyons donc très attentifs à l'articulation de trois thèmes qui ont jalonné les montées des nationalismes et des mouvements fascisants ou franchement racistes, partout, et à chaque époque.
- 1 Notre nation est en décadence. Elle court à sa ruine, économique, morale. Notre culture va disparaître, nous perdons notre identité nationale. Nous sommes en état d'insécurité du fait de la délinquance, des agressions, d'épidémies hier la syphilis, aujourd'hui le sida introduites par des immigrés, dont la démographie galopante va nous submerger. Notre peuple va disparaître.
- 2 Les coupables sont les étrangers, les immigrés, aujourd'hui surtout non européens, qui nous polluent et constituent une « armée d'occupation ». Ce furent longtemps et ce sont encore souvent les juifs, considérés comme d'un autre sang. Ce sont les socialo-communistes, les 'intellectuels attachés à l'universalisme, à la philosophie des droits de l'homme. Ce sont les parlementaires impuissants et corrompus.
- 3 Le remède indiqué consiste à : la remise en ordre et au retour aux « valeurs traditionnelles de l'Occident » ; l'abolition des principes d'égalité, l'installation d'un régime fort, stable, mené par un chef providentiel ; l'exclusion et

l'expulsion des indésirables ; priorité à nos nationaux ; la « préférence nationale ».

Ces thèmes se développent dans des conjonctures dangereuses. Les différentes situations suivantes en résument les aspects communs aux remontées de ces résurgences des idées fascisantes

- Les crises liées à de profondes transformations des sociétés : crises économiques, avec le chômage, la grande pauvreté, le déclin des couches moyennes, à certaines périodes, la société à deux vitesses, qui exclut une partie de la population. Les bouleversements sociaux qui génèrent des pertes de repères. Une urbanisation qui a déstructuré la vie locale et associative. On connaît la crise des banlieues.
- Une perte des repères importants l'Europe pendant longtemps a vécu avec une structure en opposition : les pays de l'Est contre ceux de l'Ouest, le Pacte de Varsovie contre l'OTAN. Le bloc communiste s'est effondré. Les pays qui le composaient espéraient un nouveau modèle de société avec le capitalisme libéral. Que ce soit dans l'ex-RDA, en Pologne ou ailleurs, le modèle américain rêvé déçoit. Les populations s'aperçoivent qu'elles ont beaucoup perdu d'avantages sociaux, de sécurité. On s'est réjoui l'acquisition de libertés, mais en même temps on a balayé un certain nombre d'acquis sociaux. Nous refusons donc et le modèle bureaucratique stalinien, et aussi ce nouveau visage du libéralisme : la société à deux vitesses. Où allons-nous nous diriger ? La perte des repères engendre le désarroi. En même temps que s'est déstructuré le rapport Est-Ouest, la mondialisation fait apparaître aussi le déséquilibre des rapports Nord-Sud. Les peuples anciennement colonisés se sont libérés mais vivent dans une grande pauvreté que l'on connaît mieux en raison des informations que nous recevons par les médias. Cette grande misère nous apparaît. Il est normal que les pays les plus pauvres soient aspirés vers les pays les plus riches.
- Autre aspect, les crises politiques : les « affaires », l'échec des grands partis traditionnels, que ce soit en Allemagne, en Italie, ou dans d'autres pays, socio-démocrates et démocrates-chrétiens ou libéraux sont en perte de vitesse au profit d'autres partis minoritaires jusqu'a!ors. Leurs projets de société sont insuffisants. Les espoirs qui ont été mis sur les partis de gauche ont déçu, on ne sait vers où on se dirige. On sent un dégoût de la politique. Il y a division de la gauche, alors que l'extrême droite monte. Evoquons la conquête du pouvoir par Hitler : plutôt que de voter pour des socio-démocrates, avec qui ils étaient en conflit, certains communistes ont appelé à voter Hitler. Oui, cela a existé.

- L'oubli de l'histoire : l'insuffisance de son enseignement dans les établissements scolaires, pendant toute une période, explique aussi les pertes de repères historiques. Notre FNDIRP continue à assurer des témoignages de déportés dans les écoles chaque fois que vous le souhaitez.

Enfin dernier point : la présence d'un leader providentiel, charismatique et, actuellement, médiatique, qui regroupe les mécontents, dénonce les problèmes de façon simpliste, démagogique.

Toutes ces conjonctures sont réunies dans différents pays d'Europe, nous sommes donc en situation inquiétante. Mais j'insiste, à une série de périodes de notre histoire, il y a eu suffisamment de personnes qui voulaient défendre les droits de l'homme, les libertés, qui voulaient plus de justice sociale, d'égalité qui ont pu se lever, s'unir et lutter contre toutes ces forces d'extrême droite, de fascisme.

En tant qu'ancienne déportée, ayant vécu les pires aspects du nazisme, je peux témoigner que ce fut un système qui a poussé au paroxysme toutes les atteintes aux droits de l'homme, aux droits des peuples. C'est un régime qui ne peut être comparé à aucun autre, parce qu'il a organisé industriellement le crime un système raciste de gouvernement engageant tout l'appareil de l'Etat. Ceci dit, il y a eu d'autres drames dans le monde, d'autres crimes dont on tient compte, mais ne faisons pas d'amalgame parce que ce serait tout banaliser, minimiser, soyons vigilants.

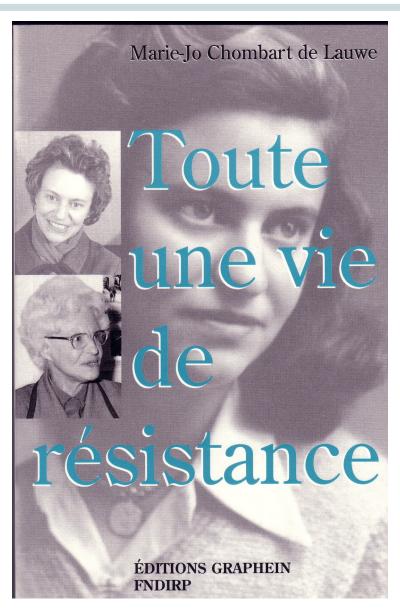
Je vous citerai juste un exemple. Nous avons vu apparaître sur les mémoriaux de camps de concentration de nouvelles plaques qui englobaient les victimes du nazisme et les victimes du stalinisme. Nous ne pouvons le supporter. Il est vrai que les Alliés ont interné dans les anciens camps des Allemands en raison des accords de Potsdam, des nazis en attente de leur jugement. On ne peut mettre sur la même plaque commémorative de «victimes de guerre» les anciens SS et leurs victimes. Il ne faut pas déformer les faits historiques, mais situer les différents systèmes d'oppression. Il y a eu des crimes intolérables au goulag, mais le communisme dans ses principes n'avait rien d'une conception d'Etat raciste, inhumaine comme le nazisme. Analysons chaque drame avec précision, et que la mémoire n'en soit pas oubliée dans sa réalité.

Informons nous et formons nous pour pouvoir agir contre tout nouveau danger, agir en tant que citoyen responsable. Trop souvent on s'adresse à l'Etat, on déclare que if c'est la faute au gouvernement», à tel parti... En vérité, nous sommes tous concernés en tant que citoyens qui élisent leurs représentants, qui peuvent agir comme contre-pouvoir. Si au cours de notre histoire, on a empêché que se concrétisent de terribles menaces, et évité de nouveaux dangers dans des périodes récentes, c'est parce qu'il y a eu d'importants mouvements de la population attachée aux valeurs des droits de l'homme.

C'est un appel à vous tous pour continuer à être extrêmement vigilants et agir ensemble. Je vous remercie.

Marie-Jo Chombart de Lauwe, « Fascisme et nazisme en Europe de 1933 à 1945. Dangers pour aujourd'hui. »

Conférence donnée à l'Antenne universitaire d'Arles, mars 1994



Couverture du livre de Marie-José Chombart de Lauwe, *Toute une vie de résistance*, Ed. Graphein / FNDIRP, 1998.